



Groupe International de Croisière

Demande d'inscription Croisière

Informations personnelles

Utiliser la touche [Tab] pour passer au champ suivant

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

☎ Domicile : Portable : E-mail :

Né(e) le : Nationalité :

Profession ou expérience professionnelle :

Expérience ou appartenance à d'autres associations nautiques :

Pense à joindre ton CV nautique pour mise à jour lorsqu'il évolue

SANTE Particularité à signaler (Confidentialité assurée) :

ASSURANCE (Indiquer éventuellement le nom d'un ou de plusieurs bénéficiaires des capitaux décès) :

Les données personnelles que vous consentez à fournir au GIC ne sont utilisées qu'à des fins d'inscription à une activité organisée par notre club (croisière, perfectionnement, sessions d'informations nautiques ...), les règlements d'assurance, cotisation ou dons et nos mails ou SMS d'informations. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet de cession à une organisation extérieure, sauf accord de votre part. Vous pouvez, à tout moment en demander la rectification, la suppression. Ces données sont stockées en format numérique, et sont sécurisées.

----- MODALITÉS D'INSCRIPTION CROISIERE -----

Nouveaux membres : remplir la demande d'adhésion¹ soumise à l'approbation du GIC.

• **Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement** (CB sur le site GIC-voile, à défaut chèque ou virement) correspondant à :

- **La cotisation annuelle** et **l'assurance individuelle annuelle**, si elles n'ont pas déjà été réglées
- **Une contribution à l'embarquement**, composée de l'acompte (300 € par semaine de croisière) **ou la totalité** du règlement : pour les navigations de 2, 3 ou 4 jours ainsi que pour les embarquements d'une semaine si l'inscription est faite dans les 4 semaines qui précèdent l'embarquement.

• **Le solde de la contribution à l'embarquement doit être réglé 4 semaines avant la date de départ.**

• **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile hauturière² est à envoyer au GIC chaque année. Veiller à se conformer aux réglementations sanitaires en vigueur dans les pays d'étapes ou destinations.

Le GIC étudie avec soin chaque demande en vue de satisfaire le plus grand nombre et de composer le meilleur équipage pour la navigation envisagée. Chaque embarquement validé est notifié dès que possible, avec les coordonnées du Chef de Bord. Un mois avant le départ ou plus tôt si l'équipage est complet, la liste d'équipage est diffusée pour vous permettre de finaliser la préparation de votre croisière.

Le port du gilet de sécurité est vivement recommandé en navigation. Le Chef de bord a toute latitude pour l'exiger selon son appréciation des conditions, y compris de façon permanente lorsqu'on est à l'extérieur. Sur le voilier du GIC (Boavista), les gilets sont fournis. En location, cela dépend de l'équipement prévu d'office par le loueur (parfois de simples brassières). En fonction de la navigation envisagée, se munir de son propre gilet de sécurité. Dans tous les cas, vérifier son accessibilité et son bon fonctionnement et référer toute anomalie au Chef de Bord.

1 Disponible, ainsi que les Statuts et le Règlement Intérieur, sur le site gic-voile.fr et au secrétariat.

2 Nous attirons ton attention sur le fait que la pratique de la voile en croisière nécessite une capacité à l'autonomie, à l'effort physique et une excellente aptitude aux déplacements et aux rapports sociaux. Pour se préserver de situations susceptibles de s'aggraver rapidement en mer, l'examen médical ne peut être une simple formalité. Il est préférable de s'adresser à un médecin du sport et d'utiliser le formulaire du GIC qui informe le praticien sur les exigences de notre activité. En cas de traitement suivi ou de risque particulier, laisser au chef de bord sous pli cacheté les éléments nécessaires en cas de besoin d'assistance et s'enregistrer au CCMM.

GRUPE INTERNATIONALE DE CROISIERE



Groupe International de Croisière

Demande d'inscription Croisière

Informations croisière 2022

(Rédiger un bulletin distinct par croisière)

NOM : Prénom :

SOUHAITS de CROISIÈRE / PERFECTIONNEMENT

Chef de bord Équipier

Programme : Du : Au :
Port de départ : Port d'arrivée :

DETAIL de mon REGLEMENT :

Cotisation annuelle ou Don (voir ci-dessous) :	<input type="text"/>
Contribution annuelle pour Assurance individuelle :	<input type="text"/>
Contribution d'embarquement :	<input type="text"/>
TOTAL	0,00 €

Je certifie avoir pris connaissance¹ des statuts de l'Association, de son projet, de son Règlement Intérieur et des modalités d'inscription croisière et les accepter. J'ai pris connaissance¹ des règles de sécurité et je m'engage à me conformer aux consignes de sécurité du Chef de Bord. Je m'assurerai auprès de mon médecin que je suis apte à la pratique de la voile hauturière et je m'engage à envoyer au Club le certificat médical² nécessaire, avant l'embarquement. Je déclare être apte à la vie en mer et être conscient des spécificités et des exigences physiques de celle-ci ainsi que des difficultés et des risques que peut comporter la navigation projetée (et notamment de l'éloignement possible et des difficultés d'accès à des ressources médicales.

Signature (précédée de « Lu & approuvé ») A le
(par mail, écrivez dans le cadre « pour signature »)

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : Tel : E-mail :

MODALITÉS D'INSCRIPTION CROISIÈRE

COTISATION ANNUELLE ou Don couvrant celle-ci :

Membre navigant (une remise peut être accordée aux membres de clubs partenaires) : 70 €
Nouveau membre : 45 €

ASSURANCES

Assurance annuelle obligatoire pour naviguer : 22 €

Les règles du GIC prévoient une contribution pour une assurance obligatoire qui couvre décès/invalidité³, responsabilité civile et l'assistance⁴.

DÉSISTEMENT OU MODIFICATION D'EMBARQUEMENT

Le GIC met en œuvre les principes de mutualisation des coûts d'armement et de solidarité face aux aléas :

Tout désistement ou demande de modification d'embarquement doit être adressé par écrit au secrétariat.

- 1) Modification d'embarquement : En cas d'empêchement de naviguer à la date demandée, le GIC essaie de proposer un autre embarquement compatible avec les compétences techniques des équipages, si d'autres dates sont acceptables par le Club.
- 2) Désistement : en cas d'annulation de ta part, quel que soit le motif, la cotisation et l'assurance individuelle sont conservées par le GIC. De plus, une contribution est conservée : des frais de dossiers (15 €) si un remplaçant est trouvé ; sinon, une somme en fonction de la période de désistement avant le départ :

Période de désistement avant le départ :	60 à 30 jours	29 à 15 jours	< 15 jours
% du montant de la croisière :	25 %	50 %	100 %

NB : Pour les croisières lointaines, des conditions particulières peuvent être appliquées. Se renseigner auprès du secrétariat.

3 Capital décès : 84.140 € ; Capital invalidité : 84.140 € ; Frais médicaux : 1.031 €.

4 Rapatriement sanitaire et frais médicaux sous plafond contractuel en complément du régime obligatoire de la S.S.

GRUPE INTERNATIONAL DE CROISIÈRE